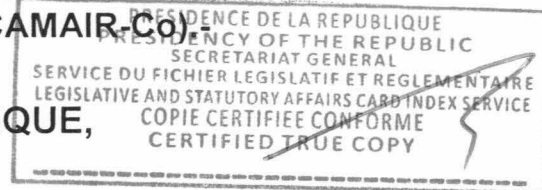


-----  
 DECRET N° 2019/248 DU 27 MAI 2019

portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la  
 société CAMEROON AIRLINES Corporation (CAMAIR-Co)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2017/011 du 12 mars 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le décret n° 2006/293 du 11 septembre 2006 portant création de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) ;
- Vu le décret n°2006/294 du 11 septembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/656 du 28 décembre 2012 portant approbation de la modification de certaines dispositions des statuts de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) ;
- Vu la résolution n° 01/45 em / CA / 05 - 2019 du Conseil d'Administration de la société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co), réuni en session extraordinaire le 27 mai 2019,

### DECRETE :

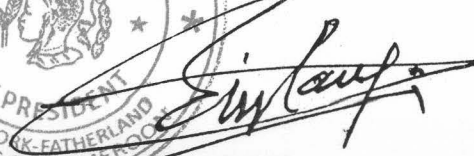
**Article 1<sup>er</sup>.**- Monsieur **Jean Ernest Masséna NGALLE BIBEHE** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de la société CAMEROON AIRLINES Corporation (CAMAIR-Co).

**Article 2.-** L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.-** Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 27 MAI 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



PAUL BIYA